



urba

4

# DES METROPOLES FRANÇAISES POUR L'EUROPE

Une interview de Michel COLOT,\* recueillie par Christian LAMBERT.

## ● *Cinq ans après son lancement, quel bilan peut-on faire de la politique des métropoles d'équilibre?*

Une politique qui a été inventée pour répondre à un mouvement multiséculaire de centralisation peut difficilement être jugée cinq ans après avoir été lancée. Chaque année cependant, à l'occasion de la régionalisation du budget de l'État, nous nous sommes efforcés de présenter les premiers résultats de cette politique, dans deux domaines essentiellement.

D'abord dans le domaine de l'équipement. S'il n'y a pas encore de projets relevant spécifiquement de la politique des métropoles, on doit mettre à l'actif de cette politique, la dimension nouvelle donnée aux projets classiques en matière d'aménagement urbain. C'est par exemple le cas des « centres directionnels ». Il s'agit là de quelque chose de beaucoup plus large, de beaucoup plus vaste qu'une simple rénovation ou extension marginale des centres anciens; il s'agit en fait de l'engagement du processus de re-structuration des centres.

S'il n'y avait pas eu ce projet de promotion des métropoles d'équilibre il est probable que l'on ne se serait pas lancé dans cette voie.

Deuxième volet du bilan annuel : les programmes d'études des métropoles d'équilibre. Dans ce domaine nous avons développé depuis 1965 la création d'organisations décentralisées d'études, OREAM et agences d'agglomération.

Il reste à tirer la philosophie des travaux menés par ces organismes et à faire le bilan de l'efficacité de l'instrument. Ce bilan, on le fera lorsqu'on définira les grands projets du VI<sup>e</sup> Plan. Il serait prématuré de le faire dès maintenant, même si l'on possède déjà un certain nombre d'éléments à mettre à l'actif de cet aspect particulier de la politique engagée en 1965. Nul ne peut nier, par exemple, que les OREAM ont fait prendre conscience par des moyens divers, au niveau des régions ou au niveau des agglomérations concernées, de ce que pourrait être une politique des métropoles d'équilibre adaptée à des situations particulières.

## ● *Quelles fonctions, qui sont actuellement le monopole de Paris, peuvent être partagées?*

Cette question en appelle une autre : y a-t-il des fonctions à partager ou bien y a-t-il des fonctions à multiplier à l'échelle de l'Europe et quelle peut être la place de la France dans la localisation de ces fonctions? Je pense qu'il y a, à l'échelle de l'Europe, un gros problème qui se pose dès aujourd'hui, c'est l'équilibre entre l'Europe du Nord-Ouest, la Lotharingie industrielle, et les régions périphériques : l'Europe atlantique d'une part, l'Europe méditerranéenne d'autre part.

Prenons l'exemple de l'Europe méditerranéenne. L'Italie du Nord a relevé le défi de l'Europe du Nord-Ouest. Le succès de l'Italie du Nord doit nous encourager, nous aussi, à relever le défi sur notre territoire, dans le Sud-Est français entre Lyon et Marseille. Il s'agit donc bien de la multiplication de certaines fonctions européennes plus que du partage des fonctions de Paris.

On doit avoir la même ambition pour la façade atlantique, encore qu'on se rende bien compte que les modalités et les moyens seront très différents. Mais la France peut revendiquer l'accueil d'un certain nombre de fonctions sur un certain nombre de grandes zones géographiques de son territoire autre que la région parisienne, ce qui n'enlève rien à la dimension des fonctions parisiennes. Paris aussi jouera, revendiquera avec ses propres cartes. Il faut qu'on joue de tous les atouts de la géographie française qui ne se résume pas au seul bassin parisien.

## ● *Qu'est-ce qui fait une métropole?*

C'est une question difficile : il y a tellement de choses qui font une métropole. On doit d'abord dire que notre politique des métropoles d'équilibre démarre avec des villes qui ne sont pas encore des métropoles. Même si un ensemble urbain comme la région lyonnaise a incontestablement une certaine qualité, je ne crois pas que l'on puisse valablement prétendre qu'on se trouve en présence d'une métropole de fait. C'est une métropole à faire.

*Le prototype de l'Urba 2000 a été dessiné par Roger Tallon, créateur de formes industrielles; il est destiné aux transports urbains. Ce véhicule de 30 places, pouvant atteindre 100 km/h, fonctionnera à Lyon en 1971.*

*Ces organismes de planification urbaine ont non seulement pour mission d'organiser le territoire des villes mais de donner une impulsion à des innovations technologiques.*

*Photo Technès.*

\* Ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé de mission à la Délégation à l'Aménagement du Territoire, secrétaire général du Groupe Central de Planification Urbaine.

Ce qui fait une métropole c'est son renom international. L'étude des expériences étrangères nous le prouve : en Allemagne, par exemple, il y a plusieurs métropoles parce que Hambourg, Francfort, Munich ont ce renom.

● *La véritable question est peut-être : « que faut-il faire pour faire une métropole? »*

Oui ; ce qui paraît d'abord nécessaire c'est que la métropole ait un dynamisme propre. C'est la première notion à laquelle nous avons pensé, c'est pourquoi, par exemple, la politique de décentralisation industrielle a privilégié les métropoles de l'Ouest par rapport au reste de l'Ouest. De même, la décentralisation du tertiaire s'est fixée sur les métropoles.

Mais ce qu'il faut pour faire véritablement une métropole, c'est que son dynamisme ne soit pas indifférent à l'environnement régional. Le dynamisme des métropoles, c'est aussi le dynamisme avec lequel elles entraîneront ou elles associeront les régions qui les entourent. Si l'on faisait quelque chose en faveur des métropoles sans avoir le souci des prolongements de l'environnement, on aurait incontestablement raté notre politique urbaine.

Il y a cependant des opérations préalables à réaliser et ce sera probablement le travail des dix ou quinze années à venir. Le premier de ces préalables est de créer dans ces métropoles des états-majors d'innovation et de développement économique. Ces états-majors font aujourd'hui cruellement défaut en province ; ils sont à peu près tous à Paris. A travers la politique des métropoles d'équilibre, il faudra y remédier faute de quoi la décentralisation ne serait qu'un mauvais rêve.

● *Les métropoles d'équilibre ont-elles des problèmes spécifiques pour s'adapter au rôle qui leur est donné?*

Si le projet de promotion des métropoles d'équilibre est un projet commun, les modalités de mise en œuvre de ce projet seront très différentes d'une métropole à une autre. Cela tient à de multiples raisons, à la dimension, au rôle que les agglomérations-supports ont déjà acquis, mais surtout au contexte régional dans lequel elles se trouvent, ce qui nous obligera à avoir une politique spécifique par métropole. Si, à l'origine, on pensait à un simple démarquage des fonctions parisiennes, on se rend compte de plus en plus que ce qu'on fera à Lyon ou à Marseille, on ne le fera pas de la même façon à Lille et dans les villes de l'Ouest.

Au moment du VI<sup>e</sup> Plan, la politique des métropoles d'équilibre sera encore trop récente pour faire apparaître systématiquement cette spécificité des métropoles en fonction de leur environnement régional. Mais dans les

plans ultérieurs, il faudra que ce soit véritablement des projets spécifiques que nous mettions en œuvre et non pas des projets communs généraux qu'on appliquerait indifféremment à travers toutes les métropoles. C'est dans cette spécificité que la concurrence européenne est jouable et non pas dans la généralisation d'une formule.

● *Le recensement de 1968 a révélé la stabilité démographique de certaines régions rurales et un développement rapide de certaines villes de moyenne importance. Une explosion démographique des métropoles d'équilibre n'apparaît pas. N'y a-t-il pas là un « phénomène » de nature à modifier ou à rendre plus difficile la politique décidée?*

Explosion sans doute pas, mais très forte croissance. Reprenons les chiffres en pourcentages d'accroissement entre 1962 et 1968 : 7,8 % pour l'agglomération parisienne, 11,3 % pour l'ensemble des métropoles d'équilibre, 14,5 %, il est vrai pour les agglomérations de 50 à 100 000 habitants, 11,4 % pour les agglomérations de moins de 50 000 habitants. Mais en chiffres absolus : + 580 000 pour l'agglomération parisienne, + 708 000 pour les métropoles d'équilibre, + 397 000 pour les agglomérations de 50 à 100 000 habitants ; c'est dire l'importance de la croissance des métropoles d'équilibre. J'ajouterai surtout que ce ne sont pas les chiffres de population qui fondent une politique de métropoles.

La croissance des métropoles n'était pas la réponse unique à un mouvement d'urbanisation que la France est en train de connaître et que l'on va voir se prolonger jusqu'en 1985. A partir de ce moment-là, ce sera un mouvement entre villes et non plus un mouvement de concentration des campagnes sur les villes. Cela ne me choque pas de constater que certaines villes font preuve d'un dynamisme démographique supérieur à celui des métropoles ; je dirais même, mais il faudrait l'analyser de plus près, que cela peut être le résultat d'une politique réussie, en ce sens que la promotion des métropoles d'équilibre a amplifié le dynamisme urbain régional. Ce qui me paraît plus important c'est de savoir s'il y a eu explosion d'un certain nombre de fonctions au niveau des métropoles et non plus seulement au niveau parisien. Il faudrait essayer de mesurer, non pas globalement en terme d'emploi tertiaire, mais en terme de qualité, les prémices de ces activités tertiaires dans les métropoles. Cela, le recensement de 1968 en son état actuel ne permet pas de le savoir.

C'est à ce niveau de l'explosion, dans l'apparition, dans la concentration ou dans le développement de certaines fonctions, qu'on va juger les métropoles d'équilibre, et non à l'explosion démographique. M.C.